

Notice explicative prix des médicaments

1. Evolution du prix des médicaments

Situation en Suisse – faibles dépenses pour les médicaments et faible part des médicaments aux coûts de la santé en comparaison internationale:

- En Suisse, avec 436 dollars par personne, les dépenses en médicaments sont plus basses que dans d'autres pays comparables comme l'Allemagne (498 dollars) et les Etats-Unis (792 dollars).
- Dans presque tous les pays de l'OCDE, plus de 10% du total des dépenses de santé concernent les médicaments. **En tête se placent l'Italie et la France où la part est presque deux fois plus élevée qu'en Suisse et se monte à environ 20% des dépenses de santé.**
- En Suisse, au cours des deux dernières années, la part des médicaments aux coûts de la santé s'est stabilisée à un faible niveau et s'est élevée à 10,4% en 2005.
- En Suisse, les médicaments nouvellement autorisés coûtent souvent moins que dans les pays de comparaison. Ainsi un nouveau médicament contre le cancer coûte par exemple presque 20% de moins que dans les pays de comparaison; un nouveau produit de combinaison permettant de réduire la tension artérielle et le taux de cholestérol est plus de 10% moins cher que le traitement actuel avec les substances individuelles; un nouveau médicament contre l'ostéoporose est nettement moins cher qu'en Grande-Bretagne et qu'en Allemagne; les médicaments contre l'arthrite rhumatoïde issus du génie génétique sont nettement moins chers en Suisse qu'en Allemagne. Ces exemples ponctuels ne sont en aucun cas une exception (source: OFSP), au contraire: les nouveaux médicaments introduits depuis 2002 en Suisse sont en moyenne 11,3% plus chers en Allemagne qu'en Suisse (source: e-mediat).
- Les frais supplémentaires induits par les nouveaux médicaments sont compensés par leur bénéfice accru, notamment des possibilités de traitement améliorées, des séjours hospitaliers plus brefs, des maladies de plus courte durée et une meilleure compliance des malades.
- Comparaison des prix avec l'étranger: un élément essentiel pour fixer les prix des médicaments est la comparaison des prix avec l'étranger. La sélection de pays comprend des pays aux structures économiques comparables dans le secteur pharmaceutique. Pour la Suisse, il s'agit du Danemark, de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas, des pays qui eux-mêmes effectuent des comparaisons de leurs prix avec l'étranger. Par conséquent la fixation des prix ne prend donc pas seulement en compte les pays de comparaison officiels de la sélection de pays suisse, mais aussi le niveau des prix de nombreux autres pays européens. De plus l'Office fédéral de la santé publique note les prix des pays voisins France,

Italie et Autriche. Ils sont pris en compte subsidiairement lorsqu'un médicament est uniquement distribué dans une partie de la sélection de pays de comparaison suisse ou lors d'importantes différences de prix.

Argumentaire et remarques critiques:

Globalement, il n'est pas correct de prétendre que les médicaments sont fondamentalement plus chers en Suisse que dans les autres pays comparables. On observe de plus en plus un rapprochement des prix des médicaments suisses par rapport à ceux de l'étranger. Les nouveaux médicaments innovants sont souvent moins chers en Suisse qu'à l'étranger. La comparaison des prix internationale permet d'assurer que les prix suisses pour les nouveaux médicaments correspondent au niveau des prix européens. L'OFSP inclut à la comparaison des prix un certain nombre de pays aux structures économiquement comparables dans le secteur pharmaceutique tels que l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark et la Grande-Bretagne. Le secteur de la santé en Italie – où les patients soignés à l'hôpital fournissent souvent leur propre nourriture et leurs propres draps de lit – ne peut en aucun cas être comparé à la Suisse. Et de plus l'Italie – contrairement à la France – ne possède pas de recherche pharmaceutique significative.

La présentation polémique et fortement simplifiée de santé suisse, selon laquelle les nouveaux médicaments entraînent une hausse des coûts de la santé sans amener de valeur ajoutée aux patients, doit être catégoriquement rejetée. Une meilleure espérance de vie, des possibilités thérapeutiques améliorées et des séjours hospitaliers raccourcis sont autant d'avantages pour les patients.

2. Extension des indications

Argumentaire et remarques critiques:

Selon la situation juridique actuelle, l'OFSP est en droit, au plus tard sept ans après avoir inscrit sans limitation une spécialité pharmaceutique sur la liste des spécialités, à vérifier l'efficacité, l'adéquation et le caractère économique de la préparation originale. Mais pour la plupart des médicaments innovants, la vérification se fait aujourd'hui déjà immédiatement après l'admission d'une nouvelle indication. Actuellement, cette vérification est basée sur la comparaison avec les prix à l'étranger ainsi que sur la comparaison thérapeutique. Elle peut (mais ne doit pas nécessairement) entraîner une baisse des prix. L'idée d'une baisse de prix proportionnelle à l'extension des indications n'est pas efficace et empêche l'innovation car elle ôte toute incitation à

déclarer de nouvelles indications. Les premiers lésés en seraient les patients suisses.

3. Franchise différenciée

Marché des génériques et franchise différenciée – part de substitution élevée pour les génériques:

- Ces dernières années, le marché des génériques reconnus par les caisses-maladie a montré une évolution des plus dynamiques.
- Sur le marché ouvert aux génériques, la part de substitution moyenne des génériques pour 2007 s'est montée à environ 67%. Elle se situe donc sensiblement au-dessus de la moyenne européenne.
- En Suisse, il est bien connu que les prix des médicaments reconnus par les caisses-maladie sont déterminés par l'Etat sur la base d'une évaluation du caractère économique. Les génériques sont considérés comme économiques si, dès leur inscription sur la liste des spécialités, ils sont 40% meilleur marché sur la base des prix de cession des fabricants resp. 15% meilleur marché après une nouvelle vérification de l'original que la spécialité pharmaceutique originale correspondante.

Argumentaire et remarques critiques:

En Suisse, il existe indéniablement un potentiel d'économie pour les génériques. Toutefois la proposition de dynamiser la franchise différenciée est administrativement très lourde, n'est guère conviviale pour le patient, peut contribuer à un changement fréquent des médicaments remis et risque donc de compromettre l'observation de la thérapie («compliance»).

4. Baisse des prix de cession d'usine

Des baisses de prix importantes ont déjà été imposées au cours des dernières années. Elles ont mené à des économies considérables. L'industrie pharmaceutique a ainsi apporté une contribution essentielle à la maîtrise des coûts:

- Des économies de CHF 365 millions ont résulté de baisses de prix extraordinaires sur des médicaments plus anciens pris en charge par les caisses-maladie. L'objectif d'économie initial de CHF 250 millions a donc largement été dépassé.
- L'effet des mutations de prix pour la seule année 2008 se monte à CHF 93 millions.
- Les effets d'économie déterminés proviennent de réductions des prix d'un total de 1779 spécialités ou grandeurs d'emballage pour la période décembre 2004 à septembre 2006. La réduction

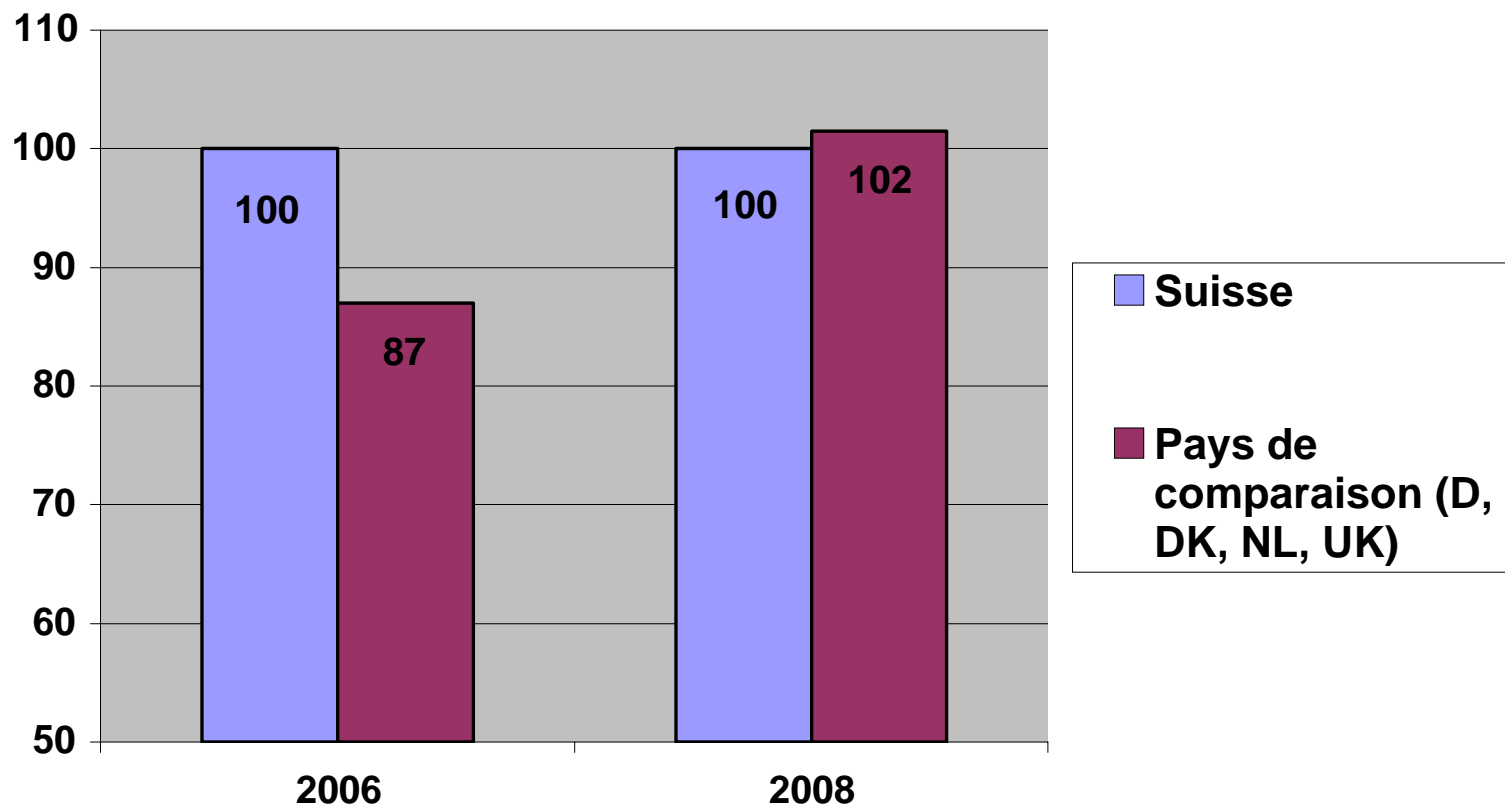
moyenne des prix pour les médicaments plus soumis à un brevet se monte à pas moins de 33,1% (prix à la production).

- Les économies réalisées ces dernières années ont un impact direct sur le marché pharmaceutique. Ainsi, durant l'année 2006, le marché des médicaments n'a augmenté que de 1,9% en prix de cession des fabricants, un taux particulièrement faible en comparaison internationale. En revanche, durant la même période, le marché des génériques pris en charge par les caisses-maladie a augmenté de 46,4%.

Argumentaire et remarques critiques:

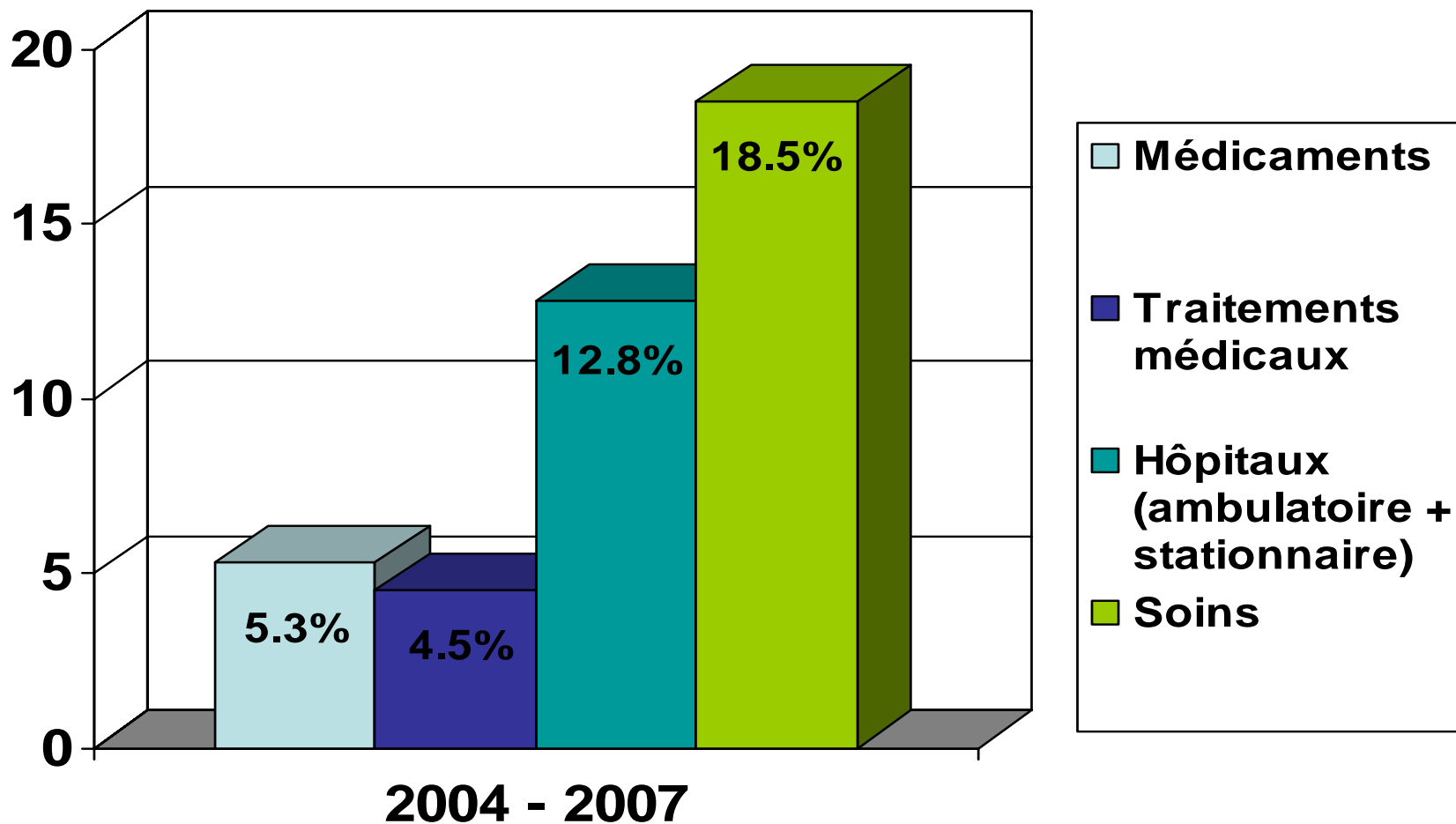
Des baisses de coûts considérables ont été réalisées par une série de vérifications des prix et par d'autres mesures volontaires de l'industrie pharmaceutique. Même les statistiques de santésuisse montrent que les médicaments en Suisse, aux prix de production, ne sont plus – en moyenne – plus onéreux que dans les autres pays comparables. Si en 2006, les prix moyens pour les principaux pays considérés (Allemagne, Danemark, Grande-Bretagne, Pays-Bas) étaient encore 13% moins chers qu'en Suisse, le niveau de prix dans ces mêmes pays en 2008 était de 2% supérieur à celui de la Suisse. L'exigence de réduction linéaire à hauteur de 5% exigée par santésuisse n'est justifiée ni par l'évolution des coûts ni par le niveau de prix. Elle est donc rejetée.

Evolution des prix de cession des fabricant:



Source: santésuisse, 2008

Augmentation des prestations brutes de l'assurance de base, en pour cent



Source: santésuisse, 2008